

NICOLAS BRONZO, <i>La liberté de création de l'auteur d'une œuvre de l'esprit en droit français.</i>	473
ANTOINE MANIATIS, <i>Les autorités indépendantes et les droits de l'homme.</i>	505
COSTAS PARASKEVA, <i>The application of the "pilot judgment procedure" to post-Loizidou cases.</i>	523
COSTAS STRATILATIS, <i>Why a list of basic liberties? – A defence of Rawls's first principle of Justice. Against Gray's Incommensurability-Indeterminacy Thesis.</i>	539
THOMAÏS DOURAKI, <i>Le principe d'égalité et le rôle de la femme dans la famille, dans la société et dans le monde du travail. Considérations relatives aux préjugés, menant à la discrimination.</i>	557
III. JURISPRUDENCE	
EUGÉNIE PRÉVÉDOUROU, <i>Nouvel épisode du contrôle du droit communautaire par la Cour européenne des droits de l'homme. La décision Cooperatieve Producentenorganisatie Van de Nederlandse Kokkelvisserij c. Pays Bas (2009).</i>	573
SOPHIE LAMBERT, <i>L'enfant du prisonnier a-t-il le droit de naître?, CEDH, arrêt Dickson c. Royaume Uni, 18 avril 2006.</i>	621
VASSILIKI KAPSALI, <i>Entreprises privées et transports publics. Commentaire d'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme: affaire Kontogouris c. Grèce (requête n° 38463/2007).</i>	637
KONSTANTINOS I. PANAGOULIAS, <i>Un piège tendu: La conventionnalité équivoque des ruses policières. À propos de l'arrêt de la Cour Européenne des Droits de l'Homme du 10 mars 2009, Bykov c/ Russie.</i>	647
IV. BIBLIOGRAPHIE	
<i>A. Notes bibliographiques.</i>	673
<i>B. Les choix de l'Annuaire.</i>	691
INDEX THÉMATIQUE	701
INDEX DES ARRÊTS	706
TABLE DES MATIÈRES DES COLLOQUES PRÉCÉDENTS	708

ANNUAIRE INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME

Volume IV
2009

FOCUS SECTION

Conflits de Droits de l'Homme
Conflicts between Human Rights



ANT. N. SAKKOURAS
ATHÈNES

2009



BRUYLANT
BRUXELLES

DIRECTEURS

PIERRE LAMBERT
Avocat, Vice-président de
l'Institut international des droits
de l'homme - René Cassin

FONDATEUR

PETROS J. PARARAS

Comité scientifique

ULRICH BATTIS, professeur (Berlin). ANTOINE BREDIMAS, professeur à l'Université d'Athènes. KOSTAS CHRYSSOGONOS, professeur (Thessaloniki). GÉR. COHEN-JONATHAN, professeur émérite à l'Université de Paris II. XEN. CONTIADES, professeur (Athènes). JEAN-PAUL COSTA, vice-président de la Cour européenne des droits de l'homme. EMM. DECAUX, professeur à l'Université de Paris II. MIR. DELMAS-MARTY, professeur à l'Université de Paris I et professeur au Collège de France. FR. DELPÉRÉE, professeur à l'Université catholique de Louvain. THOMAIS DOURAKI, docteur en droit, conseiller juridique au Ministère de l'Économie (Athènes). BERTRAND FAVREAU, avocat à la Cour, président de l'Institut des droits de l'homme des avocats européens. JEAN-FR. FLAUSS, professeur à l'Université de Paris II. PATRICK DE FONTBRESSIN, avocat à la Cour, maître de conférences à l'Université de Paris XI. YVES GAUDEMEL, professeur à l'Université de Paris II. PETER HÄBERLE, professeur émérite à l'Université de Bayreuth. J. ILIOPoulos-STRANGAS, professeur à l'Université d'Athènes. SOPHIE KOUKOULIS-SPILOTOPOULOS, avocat, experte indépendante de la Commission européenne. PIERRE LAMBERT, KOSTAS MAVRIAS, professeur à l'Université d'Athènes. LOTHAR MICHAEL, professeur (Düsseldorf). G. MITSOPoulos, membre de l'Académie d'Athènes. JEAN MORANGE, professeur (Paris II). MARTIN MORLOK, professeur (Düsseldorf). PETROS PARARAS, PROC. PAVLOPOULOS, professeur à l'Université d'Athènes. STELIOS PERRAKIS, professeur à l'Université "Panteion" - Athènes. CHRISTOPHE PETTITI, avocat à la Cour, secrétaire général de l'Institut des droits de l'homme des avocats européens, et de l'Institut de formation en droits de l'homme du Barreau de Paris. MICHEL PUÉCHAVY, avocat au Barreau de Paris. EMM. ROUCOUNAS, professeur émérite à l'Université d'Athènes, membre de l'Académie d'Athènes. DOM. ROUSSEAU, professeur à l'Université de Montpellier I. LINOS - AL. SICILIANOS, professeur agrégé à l'Université d'Athènes. DEAN SPIELMANN, juge à la Cour européenne des droits de l'homme. EP. SPILOTOPOULOS, professeur émérite à l'Université d'Athènes, membre de l'Académie d'Athènes. FRÉD. SUDRE, professeur à l'Université de Montpellier I. PAUL TAVERNIER, professeur à l'Université de Paris XI. MICHEL TROPER, professeur à l'Université de Paris X - Nanterre. DIM. TH. TSATSOS, professeur (Athènes - Hagen). FR. TULKENS, juge à la Cour européenne des droits de l'homme. ÉVANG. VENIZELOS, professeur (Thessaloniki). MARC VERDUSSEN, professeur à l'Université catholique de Louvain. MICHEL VERPEAUX, professeur (Paris I). JOSÉ WOEHRLING, professeur à l'Université de Montréal.

Comité de rédaction

ANTONIS S. KECHRIS, avocat, conseiller juridique au Conseil National de Radio - Télévision, docteur en droit de l'Université Panthéon - Assas (Paris II). Dr. ELLI LOUKA, présidente, Alphabetics Development and Investment (ADI). ALEXIS PARARAS, avocat, DEA droit public. IOANNIS PARARAS, avocat, DEA droit public.

ANNUAIRE INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME

Éditeur: Ant. N. Sakkoulas
69, rue Solonos, 106 79 Athènes
Tél.: 210 3615440, Fax: 210 3608234

Co-éditeur: Bruylant, rue de la Régence, 67
Belgique - 1000 Bruxelles

Tél.: (322) 512.98.45 • Fax: (322) 511.72.02

Articles et livres doivent être adressés à:
Petros Pararas, professeur de droit public
67, rue Patission, Athènes (104-34), Grèce. Tél.: 210 8210840 • Fax: 210 8234085
e-mail: libertasgr@yahoo. com

— • —

L'Annuaire International des droits de l'Homme

est publié avec le concours du

Centre International des Droits de l'Homme

[Libertas]

Association à but non lucratif (ONG)

Siège: 67, rue Patission - Athènes (104 34) Grèce

Tél.: 210 8210840 • Fax: 210 8234085 • e-mail: libertasgr@yahoo. com

Directeur: Professeur Petros J. Pararas

ISSN 1790-7624 (Sakkoulas) ISBN 2-8027-2687-5 (Bruylant)

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
I. ACTES	
Séance d'ouverture	13
Première partie	
Théorie générale	
PIERRE LAMBERT, <i>Conflits de droits de l'homme. Propos introductifs.</i>	27
JEAN DHOMMEAUX, <i>Hiérarchie et conflits en droit international des droits de l'homme.</i>	37
MARC VERDUSSEN / NICOLAS BONBLED, <i>La hiérarchie des droits fondamentaux dans les ordres juridiques internes.</i>	71
LORENZO ZUCCA, <i>Conflicts of fundamental rights as constitutional dilemmas.</i>	95
MICHEL HOTTELIER, <i>Les conflits de droits de l'homme et la sécurité juridique.</i>	115
PAUL TAVERNIER, <i>L'indivisibilité des droits de l'Homme.</i>	143
JEAN MORANGE, <i>La liberté d'expression et les droits d'autrui.</i>	163
MICHEL PUÉCHAVY, <i>La liberté d'expression et la lutte contre le racisme et le néo-nazisme.</i>	183
YORGOS KAMINIS, <i>Liberté de réunion et droit à la sécurité.</i>	211
GEORGES KATROUGALOS, <i>The tension between personal freedom and security from risks.</i>	215
THEODORA TH. ZIAMOU, <i>Rights of equal value and equality in the use of rights. The developments in greek case-law.</i>	233
Deuxième partie	
Cas d'application	
PATRICK WACHSMANN, <i>La liberté de religion et le droit de critique.</i>	245
JEAN-PIERRE GASTAUD, <i>Droit de propriété – Droit au logement.</i>	253
STAVROULA N. KTISSAKI, <i>Droit d'entreprendre et droit à la santé – Nouvelles tendances de la jurisprudence du Conseil d'Etat hellénique.</i>	263
PATRICK DE FONTBRESSIN, <i>La liberté d'entreprendre et ses limites.</i>	279
ANTONIS BREDIMAS, <i>Les mesures positives dans le domaine des droits de l'homme et de la protection des minorités. – Convergences et divergences.</i>	291
COSTAS BOTOPoulos, <i>Domaine constitutionnel européen et droit des travailleurs. – Remarques à l'occasion des affaires "Laval" et "Viking".</i>	305
LOTHAR MICHAEL, <i>The Double Conflict - Human rights in conflict within and between legal systems.</i>	311
THÉODORE ARAVANIS, <i>Balance de droits et développement durable dans la jurisprudence du Conseil d'Etat hellénique.</i>	315
SPYRIDON VLACHOPOULOS, <i>Art and Religion – The mutual tolerance as a way to resolve constitutional conflicts.</i>	325
CHARALAMBOS TSILIOITIS, <i>Resolution of fundamental rights conflict through the state's duty to protect them.</i>	333
FRÉDÉRIC SUDRE, <i>Conclusions - Les conflits de droits de l'homme.</i>	361
II. ÉTUDES	
YVES GAUDEMEL, <i>Les nouveaux pouvoirs du juge administratif français.</i>	389
BRIGITTE KRULIC, <i>L'«égalité des conditions» et les recompositions de la parentalité à l'âge démocratique.</i>	401
FULVIO PASTORE, <i>Le principe constitutionnel de laïcité de la République italienne.</i>	413
VIRGINIA MANTOUVALOU / PANAYOTIS VOYATZIS, <i>The Council of Europe and the protection of human rights.</i>	433
ANTONIS S. KECHRIS, <i>Eroticism, "Erotography" and pornography in entertainment and communications law. The French Law Paradigm.</i>	459